

Compte rendu de la séance du 09 mars 2024

Département de l'Aude

République Française
COMMUNE DE CAMURAC

Nombre de membres

en exercice: 7

Présents : 6

Votants: 6

Séance du 09 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf mars l'assemblée régulièrement convoquée le 09 mars 2024, s'est réunie sous la présidence de Bernard VAQUIÉ

Sont présents: Bernard VAQUIÉ, Jean-François ARCENS, Rodrique CLIJSEN, Brigitte FABBRO, Michel LORIOT, Patrice VERGÉ

Représentés:

Excuses: Stéphane VACQUIÉ

Absents:

Secrétaire de séance: Brigitte FABBRO

Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27/01/2024
- Vote Compte Administratif 2023 Commune SEA et Photovoltaïque
- Synthèse Photovoltaïque 2022, 2023 & 2024
- Projet rénovation Eglise
 - Synthèse travaux et financement 2^e tranche
 - 3^{ème} campagne, nef et chapelle : descriptif des travaux et coût
- Demandes raccordements
 - Réseau eau : M. Miquel
 - Réseau Assainissement Collectif : Mme et M. Renoux
- DOB (Débat d'Orientation Budgétaire)
- Information SYADEN coût électricité 2024
- Communication sur Obligation Légale de Débroussaillage (OLD)
- Décentralisation de la Police de la publicité
- Epicerie : Reprise de bail
- Location salle mairie pour création d'un cabinet de kinésithérapeute
- STEP Col du Teil : engagement d'inscription au budget des dépenses
- Plan Communal de Sauvegarde
- Installation d'infrastructure pour recharge de Véhicule Electrique, proposition Sté 55Charging
- Rénovation EP Coumelongue
- ONF bilan activité 2023, prévisionnel 2024
- Extension garage communal
- Réglementation de la vitesse sur l'ensemble de l'agglomération
- Devis abatage et vidange des peupliers de l'aire de jeux
- Commémoration du Cessez le feu du 19 mars à Camurac
- L'ARDA (Association pour le Respect des Droits des Animaux) : demande adhésion
- Fixer date réunion pour vote 4 taxes et BP

QUESTIONS DIVERSES

Délibérations du conseil:

Vote du compte administratif complet Com - camurac (DE 2024 301)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Brigitte FABBRO délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		257 426.33		39 198.10		296 624.43
Opérations de l'exercice	391 794.98	470 232.76	247 169.20	276 601.63	638 964.18	746 834.39
TOTAUX	391 794.98	727 659.09	247 169.20	315 799.73	638 964.18	1 043 458.82
Résultat de clôture		335 864.11		68 630.53		404 494.64
				Restes à réaliser	148 033.00	
				Besoin/excédent de financement Total		256 461.64
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		90 900.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

79 402.47	au compte 1068 (recette d'investissement)
256 461.64	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Vote du compte administratif complet - photovoltaïque (DE 2024 302)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Brigitte FABBRO délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		2 313.34				2 313.34
Opérations de l'exercice	40.72	1 048.43			40.72	1 048.43
TOTAUX	40.72	3 361.77			40.72	3 361.77
Résultat de clôture		3 321.05				3 321.05
				Restes à réaliser		

Besoin/excédent de financement	3 321.05
Pour mémoire : virement à la s	

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'inve
3 321.05	au compte 002 (excédent de fon

Vote du compte administratif complet - ea camurac (DE 2024 303)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Brigitte FABBRO délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		15 301.13		124 627.65		139 928.78
Opérations de l'exercice	72 819.76	82 759.77	29 890.32	36 020.16	102 710.08	118 779.93
TOTAUX	72 819.76	98 060.90	29 890.32	160 647.81	102 710.08	258 708.71
Résultat de clôture		25 241.14		130 757.49		155 998.63
				Restes à réaliser	9 662.00	
				Besoin/excédent de financement		146 336.63
				Pour mémoire : virement à la s		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'inve
25 241.14	au compte 002 (excédent de fon

Inscription au BP2024 du SEA - Dépenses antérieures au marché public STEP Col du Teil (DE 2024 304)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que préalablement au début du marché public de la station d'épuration du Col du Teil, des frais ont été engagés.

Afin de pouvoir honorer les dépenses liées aux études et à la publication du marché public, Monsieur le Maire explique que le conseil municipal doit s'engager à inscrire ces dépenses au budget primitif 2024.

Il prie le Conseil de délibérer.

Le Conseil oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

- S'engage à inscrire au BP2024 les montants suivants :
 - 4.500,00 € à l'article 2156-163
- Décide d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Tarif raccordements réseau Eau sans Autorisations Urbanisme (DE 2024 305)

M. le Maire expose aux membres présents qu'il conviendrait de fixer la méthode de mise à la charge du demandeur des frais de raccordement au réseau d'eau pour les branchements non liés à une autorisation d'urbanisme.

Il propose que le coût des travaux soient mis à la charge du demandeur, hormis le cout du compteur, mis en location par le service.

Il prie le Conseil de délibérer.

Le Conseil oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré décide de :

- Mettre à la charge du demandeur les couts des travaux de raccordement au réseau d'eau potable lorsque celui-ci n'est pas assorti d'une autorisation d'urbanisme

ODP Installation d'infrastructure pour recharge de Véhicule Electrique, proposition Sté 55Charging (DE 2024 306)

M. le Maire expose aux membres du Conseil présents qu'il a été sollicité par la société 55Charging pour l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques.

Il donne lecture de la convention et demande aux membres d'indiquer leurs éventuelles remarques sur l'installation de 2 bornes Place Jacques Vaquié et/ou Parking du Tennis.

Il prie le Conseil de délibérer.

Le Conseil oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide de :

- Approuver les termes et conditions de la convention avec la société 55Charging
- Autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Classement des chemins communaux et des rues du village dans la voirie communale (DE 2024 307)

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a examiné le tableau énumérant la longueur de la voirie communale datant du 21 octobre 2004.

L'usage de certaines voiries a évolué depuis 20 ans et il conviendrait d'inclure de nouvelles voies au classement.

Il donne lecture des tableaux établis par les services :

-Longueur de voirie classée à ce jour :	3353.50 ml
-Longueur de chemins à ajouter :	5783.50 ml
-Longueur de rues à ajouter :	1900.50 ml
Total global de la voirie communale classée :	11037.50 ml

Le Conseil ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide de :

- Accepter le classement des rues et chemins pour une longueur totale de 11037.50 ml
- Autoriser le maire à transmettre ces données à la Préfecture

Bail professionnel pour cabinet kinésithérapie (DE2024 311)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande de location pour un cabinet de kinésithérapie. Il expose que la salle initialement prévue pour les cours d'informatique de l'école, et actuellement utilisée par les services municipaux comme salle d'archives mais peut être libérée aisément.

Il propose aux membres du Conseil présents de prévoir les travaux de rafraîchissement et de fixer le loyer mensuel à 200,00 €, révisable selon l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires à la date anniversaire. Le contrat professionnel devra être établi pour 6 (six) ans.

Il prie le Conseil de délibérer.

Le Conseil ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

- **Décide** d'accorder à Monsieur Olivier GLEIZE le bail professionnel pour le local situé sur la parcelle cadastrale AB 200 et ce à compter du 1^{er} mai 2024.
- **Décide** de fixer le loyer mensuel à 200,00 € et le montant de la caution à 600,00 €,
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.